



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Envoyé en préfecture le 17/01/2023
Reçu en préfecture le 17/01/2023
Publié le 
ID : 038-213803489-20221219-2022_130-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022_130

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux-mil-vingt-deux le dix-neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 13 décembre 2022

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Elidia BERENFELD, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO.

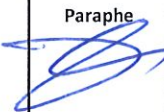
Excusés : Jean-Luc VERJAT (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET).

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

- **Vu** le CGCT et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.
- **Vu** l'instruction M14 modifiée précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget.
- **Vu** la délibération n°2022_105 du 21 novembre 2022 relative au débat d'orientation budgétaire.
- **Vu** le rapport d'orientation budgétaire
- **Vu** les délibérations 2022_129 portant validation des estimations des résultats pour 2022,
- **Vu** le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2023,
- **Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **Considérant** que l'équilibre budgétaire est atteint sans modification des taux de fiscalité,

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 19 décembre 2022
Délibération n°2022_130

Paraphe


Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le

SLOW

ID : 038-213803489-20221219-2022_130-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

[Pour : 21 voix, Contre : 6 : Mesdames COLOMB, RABATEL, Messieurs FARIN, HYVER, RABUEL et RENAUD]

ADOpte le budget primitif 2023 pour un montant total équilibré de 4 915 093.02 € soit 3 453 173.69 € équilibrés en fonctionnement et 1 461 919 .33 € équilibrés en investissement)

Ainsi fait et délibéré en séance, le 17 janvier 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

